

Envoi : 20/01/2020

Réception par le Préfet : 20/01/2020

Publication : 24/01/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2020-1-8-1

Séance du vendredi 17 janvier 2020

POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE EXTERNALISATION DANS LES COLLEGES : EVALUATION DE L'EXPERIMENTATION ET PERSPECTIVES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mme DIETRICH, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme DREXLER donne procuration à M. JANDER.
Mme GROFF donne procuration à M. TRIMAILLE.
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à M. GRAPPE.
Mme VALLAT donne procuration à M. VOGT.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-8-2 du 21 décembre 2017 approuvant la stratégie haut-rhinoise de réussite éducative,
- VU l'avis de la Commission de l'Education et de la Jeunesse du 30 août 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte des conclusions de l'évaluation de l'expérimentation de l'externalisation, jointes à la présente délibération ;
- Approuve la poursuite de l'externalisation au sein des collèges, selon les mêmes orientations globales que celles mises en œuvre dans le cadre de l'expérimentation, à savoir : avoir recours à des prestations externalisées pour les postes vacants et suppléances en matière de nettoyage, de plonge et d'espaces verts, après analyse du besoin ;
- Approuve les orientations complémentaires suivantes :
 - ✓ Maintenir une équipe d'Agents Techniques des Collèges permanente dans chaque collège ;
 - ✓ Sécuriser l'externalisation, en adaptant le périmètre des nouveaux marchés qui seront mis en place à partir du 1^{er} janvier 2021 et faciliter la collaboration entre les différents services du Département concernés par la mise en œuvre de l'externalisation au sein des collèges, notamment la Direction de l'Education, de la Culture et des Sports et la Direction de l'Immobilier et de la Logistique ;
 - ✓ Contrôler les engagements en matière d'externalisation,

étant entendu que ces orientations font l'objet d'une réflexion actuellement en cours au sein de groupes de travail.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité